

**CAPD du 23 mai**  
**Déclaration liminaire du SE-Unsa**

Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

La version du projet de loi pour une École de la confiance adoptée cette semaine par le Sénat présente des dispositions inacceptables en particulier pour les enseignants. Pour le SE-Unsa, les prochaines étapes du travail parlementaire doivent impérativement revenir sur ces dispositions. Le Sénat a supprimé le projet d'établissement public des savoirs fondamentaux avec l'aval du ministre. Celui-ci a pris acte de la mobilisation de la communauté éducative contre un projet tellement mal ficelé et opaque qu'il a nourri toutes les craintes. Le SE-Unsa, qui a largement contribué à la mobilisation, se réjouit de cette suppression. Elle doit être définitive. Cependant, cette victoire des personnels, des parents et des élus sur ce sujet - ne doit pas cacher que la majorité sénatoriale a aggravé le projet de loi sur d'autres points, en s'attaquant à plusieurs règles statutaires qui régissent l'exercice du métier d'enseignant.

Ainsi, les sénateurs ont ajouté, entre autres dispositions, l'instauration d'un rapport d'autorité entre le directeur d'école et les professeurs des écoles adjoints - et sa participation à leur évaluation. C'est tout à fait contraire à l'esprit du PPCR que le SE-Unsa défend et qui nous amène aujourd'hui à examiner les avancements accélérés des 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons.

Des RDV carrière bien identifiés, une évaluation adaptée selon les fonctions exercées, une décorrélation plus importante entre évaluation et avancement doivent permettre une évaluation plus juste et plus équitable, moins anxiogène, plus formatrice et de fait, une amélioration de l'exercice professionnel.

La procédure doit être transparente et explicite. Et nous avons deux sources d'interrogations déjà exposées en groupe de travail.

Premier point : le fichier des enseignants éligibles au RDV carrière qui nous a été transmis en décembre ne correspond pas au fichier préparatoire du GT du 16 mai. Une quarantaine de nom diffère et nous souhaiterions que cette différence soit expliquée précisément pour chacune des situations, afin qu'aucune incertitude ne demeure.

De nombreuses situations seront sans doute élucidées (par exemple mise en disponibilités). Mais cela peut influencer sur le calcul des pourcentages de promotions ainsi que du ratio H/F. Il ne s'agirait pas de léser certains enseignants.

Deuxième point :

Sur les quelques 600 enseignants promouvables au 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelon, plus d'une cinquantaine n'ont pas bénéficié de rendez-vous de carrière.

Le SE-Unsa a demandé en groupe de travail le 16 mai que soit précisé - pour les 52 personnes concernées - le motif d'absence d'avis IEN et que la mention adverbiale ainsi que la note du dernier rapport d'inspection soient fournis à la commission. Ces informations doivent nécessairement présider à la formulation de l'avis DASEN.

On ne saurait comprendre qu'un enseignant ayant, selon l'ancienne grille de notation, un dernier avis "exceptionnel" et une note correspondante, ne puisse se voir attribuer un avis DASEN "excellent".

Concernant les temps partiels, nous avons bien reçu le fichier à jour et nous espérons que l'ensemble des recours présentés, même tardifs, puissent être étudiés selon les mêmes critères que l'ensemble des autres dossiers, dans un souci d'équité.

Nous remercions les services pour le travail et la qualité du dialogue au cours des ces phases critiques du mouvement. Nous attendons la réception de la L6 pour réaliser notre travail de vérification. Nous espérons que le groupe de travail prévu lundi prochain permettra de finaliser les barèmes et lever les zones d'ombre sur les méandres informatiques du nouveau logiciel.

Le SE-Unsa regrette amèrement que les enseignants, les organisations syndicales, les services départementaux fassent les frais du manque d'anticipation et de l'expérimentation hasardeuse en temps réel du ministère. Cependant, il nous faut tous ensemble maintenant avancer et faire au mieux pour les enseignants et leurs élèves.

Je vous remercie de votre attention.